

Quelles sont les questions à me poser avant de déposer mon dossier ?

Pourquoi ? Dans quel but ? Pour satisfaire quel besoin ?

Pour qui ? Quel public ? Qui est concerné ?

Comment ? Comment le projet s'organisera ? Quelles sont les contraintes ?

Où ? Dans quel quartier ? Sur quel terrain ?

Quand ? Pour quelle durée ?

Combien ça coûte ? Quelle estimation de budget ?

A quels critères mon projet doit-il répondre pour être jugé recevable ?

Premiers critères	Deuxièmes critères	
<ul style="list-style-type: none"> • Être un groupe d'habitants de Welkenraedt ou une association implantée sur son territoire ; • Être introduit dans les délais annoncés par la Commune ; • Être expliqué sur le formulaire prévu (compléter toutes les rubriques et signer) : • Être envoyé par e-mail ou déposé selon les modalités indiquées à la fin du formulaire ; • Introduire un seul projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être suffisamment précis et détaillé pour faciliter l'analyse par la commission de suivi et les services communaux ; • Correspondre à une dépense d'investissement (achat de matériel, réalisation de petits travaux...) ; • Relever des compétences communales (exemples : Propreté publique, Espaces Verts, Mobilité, Sports, Culture, Jeunesse, Petite enfance, Seniors...) ; • Être d'intérêt général et à visée collective ; • Être localisé sur le territoire welkenraedtois ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Être cohérent et compatible avec les réalisations en cours sur le territoire welkenraedtois ; • Viser un ou plusieurs des objectifs suivants : épanouissement et bien-vivre ensemble, renforcement des liens sociaux, cadre de vie de qualité conjuguant l'aménagement du territoire aux enjeux environnementaux, attractivité de la commune, mise en valeur du patrimoine.

Les étapes

